

PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 018' /UK/P/VP/SG/18Portant ouverture d'un Master à l'Institut Supérieur des
Métiers de l'Agriculture de l'Université de Kara

Le Président de l'université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret n°1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les Décrets n°2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et n° 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté n°016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création de masters à l'Université de Kara ;

Vu le Plan stratégique décennal de développement de l'Université de Kara, de décembre 2013, notamment en son Axe stratégique n°2 ;

Vu la Déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités académiques et pédagogiques,

ARRETE**Article 1^{er}** : Il est ouvert un (01) master à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) dès l'année académique 2018-2019 comme précisé dans le tableau ci-après :

Institut	Intitulé	Type de master	Domaine	Mention
ISMA	Agrobusiness, Management et Marketing Agricole	Master professionnel	Sciences agronomiques	Agroéconomie

Article 2 : Les Responsables pédagogiques et scientifiques seront nommés conformément à l'article n°8 de l'arrêté n° 016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création des masters à l'Université de Kara.**Article 3** : Les conditions d'inscription sont définies par arrêté du Président de l'Université de Kara.**Article 4** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 19 JUIN 2018

Le Président



Professeur Komla SANDA

Ampliations

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	01
AC/SFO/UK	02
Décanats/ Directions	14
Conseillers	04
Autres services	03